



**Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
du 12 août 2009**

L'an deux mille neuf et le douze août, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA – Dominique DIAS – Yves FONTANET – Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI – M. Cédric BONATO pour M. André MORRA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. Jacques DELORD pour Mme Carine BORD – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Maryline POUGENC – Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Muriel GIBERT – Mme Patricia LARMET

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Le procès verbal de la séance du 22 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour :

1. Mise en vente du terrain cadastré section ARN 139 positionné entre le Chemin du Bosquet à Aigues-Mortes et le collège Irène Joliot Curie
2. Décision modificative n° 2 – budget assainissement
3. Contrat de sous-licence de droit d'usage de données géographiques 2008 pour la Communauté de Communes Terre de Camargue - « Orthophotoplan »
4. Demande d'aide financière pour l'achat de petit matériel au Centre Aqua-Camargue permettant de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite
5. Approbation du cahier des charges du marché de services pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants



Décision n° 09-33 du 11 juin 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 juillet 2009
Acte de nomination des mandataires de la sous régie de recettes Canton Pass' du Grau du Roi (PIJ)
Cette décision abroge et remplace la décision n° 08-23 du 3 juillet 2008

Décision n° 09-35 du 15 juin 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 juillet 2009
Acte de nomination des mandataires de la sous régie de recettes Canton Pass' d'Aigues-Mortes (10 rue Louis Blanc)
Cette décision abroge et remplace la décision n° 08-24 du 3 juillet 2008

Décision n° 09-36 du 15 juin 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 juillet 2009
Acte de nomination des mandataires de la sous régie de recettes Canton Pass' de Saint Laurent d'Aigouze (Hôtel de ville)
Cette décision abroge et remplace la décision n° 08-25 du 9 juillet 2008

Décision n° 09-42 du 9 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 16 juillet 2009

Marché pour la fourniture et la livraison de matériel informatique pour les services de la Communauté de Communes, décomposé en trois lots et attribué de la façon suivante :

Lot 1 : « Postes de travail » attribué à AGS – BACKUP sis à Montpellier – 34055, pour une durée de 36 mois et un montant de commande défini comme suit :

- Seuil minimum : 7 000 € HT
- Seuil maximum : 14 000 € HT

Lot 2 : « Portables » attribué à COMPUTER SERVICES sis à Montpellier – 34000, pour une durée de 36 mois et un montant de commande défini comme suit :

- Seuil minimum : 850 € HT
- Seuil maximum : 2 500 € HT

Lot 3 : « Imprimantes laser monochrome » attribué à AGS – BACKUP sis à Montpellier – 34055, pour une durée de 36 mois et un montant de commande défini comme suit :

- Seuil minimum : 1 200 € HT
- Seuil maximum : 2 700 € HT

Décision n° 09-43 du 27 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2009

Marché pour l'achat et la mise en place de cuves en « PeHD » pour le stockage de produits corrosifs, déclaré infructueux pour motif d'intérêt général.

Arrêté n° 2009-05 du 27 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2009

Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Cédric BONATO, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé du développement économique, de la Maison de l'Emploi et des Zones d'Activités.

Arrêté n° 2009-06 du 27 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2009

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Cédric BONATO, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé du développement économique, de la Maison de l'Emploi et des Zones d'Activités.

Arrêté n° 2009-07 du 27 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2009

Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur André MORRA, Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé des relations avec les services déconcentrés de l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Arrêté n° 2009-08 du 27 juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2009

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur André MORRA, Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé des relations avec les services déconcentrés de l'Etat et les Collectivités Territoriales.



Objet : Mise en vente du terrain cadastré section ARN 139 positionné entre le Chemin du Bosquet à Aigues-Mortes et le collège Irène Joliot Curie – N° 2009-08-125

La Communauté de Communes Terre de Camargue est propriétaire d'un terrain cadastré section ARN 139, d'une superficie de 935 m², positionné entre le Chemin du bosquet et le Collège Irène Joliot Curie à Aigues-Mortes. Cette parcelle, enclavée dans le collège supporte, d'une part, une petite construction à usage de local polyvalent et d'autre part, un transformateur EDF.

Du fait de sa proximité au collège, ce local est difficilement utilisable par les services intercommunaux et la Communauté de Communes n'a pas projet de développement sur ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par 33 voix pour et 1 abstention (M. Richard PAULET), d'accepter la mise en vente de la parcelle cadastrée section ARN 139 et de la construction qu'elle supporte, pour un montant de 215 000 € correspondant à l'estimation des Domaines.

Objet : Décision modificative n° 2 – budget assainissement – N° 2009-08-126

Un marché a été élaboré pour permettre à la Communauté de Communes de faire rapidement face à des casses sur le réseau d'eaux usées. A ce jour, le nombre de casses est supérieur aux prévisions et les crédits inscrits, lors de l'élaboration du budget, ont été sous estimés.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 sur le budget Assainissement, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D2315-25	Travaux divers	193 750.00 €
D2315-64	Réseaux	-193 750.00 €

Objet : Contrat de sous-licence de droit d'usage de données géographiques 2008 pour la Communauté de Communes Terre de Camargue - « Orthophotoplan » - N° 2009-08-127

Dans le cadre de la mise en place d'un serveur cartographique à l'échelle du Pays, le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue a conclu un contrat de licence pour l'orthophotographie aérienne 2007 avec la SARL ALPES PYRENEES IMAGES sise à Grenoble.

Au terme de la licence accordée au Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue, relative à l'usage des droits portant sur l'orthophotoplan 2007 du département du Gard sur son territoire, il a été prévu que la Communauté de Communes Terre de Camargue puisse bénéficier d'une concession des droits d'usage sur la donnée.

A ce titre, le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue concède ses droits à la Communauté de Communes, dans la limite des droits accordés par la licence dont il bénéficie. Cette orthophotographie aérienne est disponible sur le serveur du Pays Vidourle Camargue et vient compléter la banque de données informatiques et graphiques communes à l'ensemble des partenaires.

Pour cela, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter un contrat de sous-licence de droit d'usage des données géographiques 2008, à conclure avec la SARL ALPES PYRENNES IMAGES et le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue.

Objet : Demande d'aide financière pour l'achat de petit matériel au Centre Aqua-Camargue permettant de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite - N° 2009-08-128

Cette délibération retire et remplace la délibération n° 2008-12-197 du 3 décembre 2008, déposée en Préfecture du Gard le 9 décembre 2008.

La Communauté de Communes souhaite acquérir un siège ascenseur qui permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder au jacuzzi dans l'espace détente du Centre Aqua-Camargue.

Le montant de cet achat s'élevant à la somme de 4 580.00 € HT, soit 5 477.68 €TTC, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de solliciter des aides financières auprès de la Direction Départementale Jeunesse et sports, du Conseil Général du Gard, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Pays Vidourle Camargue.

Objet : Approbation du cahier des charges du marché de services pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants – N° 2009-08-129

Le marché actuel de services pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants, prend fin au 31 décembre 2009. Dans cette optique, il a été décidé de travailler sur plusieurs points déterminants pour la mise en place du nouveau marché, notamment sur les modalités et les conséquences de l'application de la redevance spéciale ainsi que sur les nouvelles techniques de gestion pour la collecte.

Devant la volonté d'anticiper la nouvelle réglementation et l'évolution de la législation conformément à la Loi Grenelle, il convient d'établir avec pertinence et précision le cahier des charges du futur marché.

Pour cela, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de ce marché a été confiée, par décision du Président n°09-25 du 07/05/2009, à EGIS EAU BCEOM France, Montpellier 34965 ainsi qu'une mission complémentaire pour l'intégration de la gestion des déchetteries au présent CCTP.

Un avis public à la concurrence sera publié le 17 août 2009 pour le lancement de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par 33 voix pour et 1 abstention, d'adopter le cahier des clauses techniques particulières élaboré pour le prochain marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et exploitation des déchetteries.

INFORMATIONS DIVERSES

Risque de pandémie grippe H1N1

Conformément aux directives ministérielles, l'élaboration d'un plan de continuité des activités est actuellement en cours au sein de la Communauté de Communes Terre de Camargue. En cas de pandémie avérée, le taux annoncé d'absentéisme s'élèverait à 30%. Il convient donc d'identifier aujourd'hui, les missions qui doivent être maintenues et celles qui pourraient être suspendues jusqu'à la fourniture du vaccin. Pour information, actuellement, le risque de pandémie a atteint le niveau 5A.

La Communauté de Communes a contacté tous ses fournisseurs et prestataires afin qu'ils lui fournissent leur plan d'action. Ces plans, dès réception, seront inclus dans le plan d'actions de la Communauté de Communes. Le plan d'actions définitif devrait être achevé fin août, début septembre.

La Communauté de Communes va passer une nouvelle commande de masques afin d'éviter les ruptures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Président
Léopold ROSSO

Affiché le 14/08/2009